

BAKOM	
U 5. DEZ. 2007	
Reg. Nr.	
DIR	
BO	
RTV	7 hys
IR	
TC	



OFCOM  
Radio et télévision  
Rue de l'Avenir 44  
Case postale  
2501 Bienne

Monthey, le 4 décembre 2007

Demande de concession Valais Wallis TV SA

Madame, Monsieur,

Le Conseil d'Administration de Radio-Chablais SA a pris connaissance de la demande de concession de Valais Wallis TV SA. Il a pris note de l'intention de ses initiateurs d'intégrer Radio Chablais SA à la société Télé Valais Romand SA à hauteur de 20 % de son capital de 100'000 francs.

Le Conseil d'Administration de Radio Chablais SA avait donné, le 24 août 2007 à Sion, par son directeur et administrateur délégué Claude Défago, son accord pour entrer en matière sur ce projet.

Aujourd'hui, ce Conseil entend rester sur cette position.

Il constate tout d'abord qu'il y aura une réelle difficulté à faire une seule télévision du Léman au Glacier du Rhône, ne serait-ce qu'en raison de la barrière de la langue.

Il constate aussi que le projet venu du Haut-Valais vise à fédérer l'ensemble des médias de la Vallée du Rhône. Radio Chablais, elle, couvre une région qui englobe les districts de St-Maurice, Monthey et Aigle, soit le Chablais.

Radio Chablais SA ne saurait rester indifférente, si elle devait se concrétiser, à cette fédération de médias. D'où son entrée en matière.

Toutefois, Radio Chablais SA ne peut imaginer que Canal 9, qui remplit parfaitement son mandat sur le Valais romand et le Chablais, soit absente de Valais Wallis TV SA. Il apparaît indispensable qu'une concertation entre les deux projets soit mise sur pied. Cela permettrait de servir au mieux les intérêts du canton du Valais – objectif avoué de la concession unique – en tenant compte des intérêts du Haut-Valais. Couvert par deux concessions (Vaud et Valais), le Chablais ne pourrait que saluer une entente entre les deux.

Ce n'est donc qu'à cette condition – entente avec Canal 9 – que Radio Chablais SA ira au-delà de cet accord d'entrée en matière.

Dans l'immédiat, nous restons à votre disposition et vous adressons, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations,

Radio Chablais SA

Pierre-Yves Robatel  
Vice-président du Conseil d'Administration

Claude Défago  
Directeur – administrateur-délégué

BAKOM	
21. FEB. 2008	
Reg. Nr.	
DIR	Kopie
BO	
RTV	xyb
IR	
TC	
AP	
FM	



**OFCOM**  
**Direction**  
**Rue de l'Avenir 44**  
**2501 BIENNE**

Monthey, le 14 février 2008

### **Consultation sur demandes de concessions radios et télévisions régionales**

Monsieur le Directeur,

Radio Chablais s'est penchée sur les demandes de concessions soumises en consultation. Elle ne se prononcera que sur les demandes qui, géographiquement, la concernent, radios et télévisions.

Radio Chablais se félicite de voir que sa demande n'est pas contestée sur sa zone. Outre la reconnaissance de son travail, c'est aussi la conséquence d'un manque d'attractivité commerciale de cette région située entre les grandes villes lémaniques et le Valais central.

Une remarque s'impose toutefois, une remarque qui aurait dû être faite antérieurement si nous avions été plus attentifs aux détails géographiques.

La zone de Radio Chablais a été prolongée dans la Vallée du Rhône en direction du Valais central. C'est le cas, dans l'autre sens, pour Rhône FM et dans d'autres régions du pays où les radios peuvent « accompagner » leurs pendulaires jusqu'à la grande ville voisine. Radio Chablais en bénéficie en direction de Lausanne depuis 1995. Sans pour autant avoir des activités sur Lausanne.

Or, cette extension s'arrête à Ardon, aux portes de Sion. Pour Radio Rottu, Sion (capitale du canton) est englobée. Il y a là une anomalie qui n'est pas sans conséquences sur le plan technique. C'est en imaginant la planification de nos émetteurs que nous l'avons remarquée.

Anomalie géographique, obstacle technique, incohérence politique (non accès à la capitale)... nous profitons de cette consultation pour en demander la correction en **englobant Sion dans la concession de Radio Chablais.**

A l'inverse, si la concession de Rhône FM parle d'extension « jusqu'à Aigle », dans les faits, elle va déjà plus loin en direction du Léman et de la Riviera. En revanche, elle ne touche pas Monthey. Nous admettons bien volontiers qu'il s'agit aussi d'une anomalie et ne nous opposons pas à sa correction.

Pour ce qui est du Bassin lémanique, nous ne reviendrons pas sur nos remarques et oppositions antérieures au sujet des extensions de zones et des opérations de rachat qui ont conduit à la constitution de deux groupes puissants possédant quatre radios.

Radio Chablais souhaite aujourd'hui que l'OFCOM octroie les nouvelles concessions radio et tv **après avoir analysé l'ensemble du paysage médiatique de cette région** et de ses acteurs. Il en va de sa diversité.

Sur le plan des radios, la distribution actuelle des cartes pourrait laisser une place à une radio plus axée sur l'information à l'image du projet BUZZ FM. Or il n'y a que quatre concessions.

Des synergies existent déjà entre Radio Chablais et Lausanne FM dans le domaine de l'information à travers le partenariat dit des « 8R » des radios régionales romandes. D'autres pourraient être créées avec BUZZ FM qui en a exprimé l'intention. Radio Chablais n'y est pas insensible dans la mesure où elle souffre plutôt d'isolement dans le Bassin lémanique, à l'est duquel elle se trouve pourtant.

Sans se prononcer sur comment redistribuer les cartes, **Radio Chablais soutient donc le projet BUZZ FM** avec lequel des synergies sont envisageables.

En revanche, le projet anglophone ne nous paraît pas entrer dans ce contexte, WRS devant remplir ce mandat après avoir pris le relais de WRG.

Radio Chablais, on l'a dit, souhaite qu'une vision globale du paysage médiatique précède l'octroi des concessions.

Cela signifie qu'outre la presse écrite, ce sont aussi les projets de télévision qui doivent être pris en compte. Les deux demandes pour la zone VD-FR sont liées soit à un groupe de presse soit à un des deux groupes de radios. Une juste distribution des cartes est nécessaire.

Pour ce qui est des objectifs, Radio Chablais n'a pas d'avis particulier sur les deux candidatures qui se proposent de couvrir sa région.

Dans une partie de la zone de Radio Chablais, deux concessions se chevauchent : VD-FR et VS. La bicantonalité du Chablais fait que cela sera plus une complémentarité qu'un doublon. Cela devrait être profitable à la région.

Rappelons que Radio Chablais a accepté « d'entrer en matière » sur le projet de TV Valais-Wallis, pour autant que Canal 9 en fasse partie. Il s'agit d'éviter un éventuel isolement médiatique. Isolement qui pourrait se produire si la concession valaisanne de télévision devait revenir à un groupe de médias partenaires.

En résumé, Radio Chablais souhaite renforcer sa position en corrigeant l'erreur géographique et politique de son extension de zone en direction de Sion, se renforcer, autant que possible, sur le Bassin lémanique et ne pas se marginaliser dans la Vallée du Rhône (Valais – Chablais). Son objectif est d'éviter son isolement.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à nos remarques, nous vous adressons, Monsieur le Directeur, nos meilleures salutations.



RADIO CHABLAIS  
Claude Défago, dir.